

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 août 2017

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 14 août 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier
 District No 3 - Madame Émilie Roberge
 District No 4 - Madame Claudia Vachon
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Était absente : Madame Annie Rodrigue

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 10 juillet 2017
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante
 - 5.3 Approbation du projet d'entente pour le regroupement des OMH
 - 5.4 Appel d'offres - Vérification externe
 - 5.5 Modification au calendrier des séances
 - 5.6 Soirée régionale de reconnaissance : 3 candidatures
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Tarification de glace - Saison 2017-2018
- 7.2 Permis de boisson
- 8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Acceptation des soumissions contrôle qualitatif des sols et matériaux - Travaux Pelletier-Principale-Bernard
 - 8.2 Appel d'offres - Sel à déglçage
 - 8.3 Appel d'offres - Abrasifs pour 2017-2018
- 9. URBANISME
 - 9.1 Adoption d'un règlement permettant les systèmes de traitement des eaux usées de type tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 9.2 Dérogation mineure DM 2017-03 (154, rue Grégoire)
 - 9.3 Dérogations mineures DM 2017-04 à DM 2017-09 (travaux rue Principale)
 - 9.4 Dérogations mineures DM 2017-10 à DM 2017-17 (travaux rue Pelletier)
- 10. INCENDIE
 - 10.1 Autorisation - Signature d'une entente incendie avec la Haute-Beauce
 - 10.2 Demande d'aide financière au FDT pour le simulateur incendie
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. Prochaine séance
- 13. Levée de la séance

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour après avoir annoncé que les points 5.3 et 10.1 seront traités à une séance ultérieure.

17-08-6954

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 10 juillet 2017

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 juillet 2017 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 10 juillet 2017.

17-08-6955

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous informe sur :

- Soirée bénévolat du 11 juillet 2017 pour les Incroyables Comestibles
- Le déploiement de Commun'Art
- la soirée du Mardi de la Culture a très bien été
- le 29 août prochain aura lieu le dernier Mardi de la Culture de l'année, il y aura des kiosques et activités réalisées par Commun'Art
- le 20 septembre aura lieu la soirée reconnaissance, organisée par la MRC
- les documents finaux seront adoptés pour le regroupement des OMH et seront terminés à l'automne, monsieur François Baril sera signataire

Mme Claudia Vachon nous fait un suivi :

- la remise de la Maison des jeunes est arrivée aujourd'hui
- le cyclo-défi a remis à la Maison des jeunes et au Terrain de jeu une part des sommes ramassées suite à leur activité

M. Claude Duchesne nous informe sur :

- Ressources humaines : rien à signaler
- Rencontres reprendront bientôt
- Sorties du service incendie
- Réparations des rues débutées

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

- Dernière semaine du Terrain de jeu cette semaine
- la programmation des activités d'automne et hiver sortira dans les prochaines semaines
- Comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré à 2 reprises

M. François Trépanier nous fait un suivi :

- Comité consultatif d'urbanisme : les dérogations mineures pour les rues Principale et Pelletier ainsi qu'une pour la rue Grégoire seront traitées au courant de la séance en cours
- Biogaz (environ 400 000 \$) sera récupéré années 4 à 10.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 juillet 2017, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 176 835.21 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de juillet 2017 au montant de 123001.22 \$ et 56 833.99 \$ pour les prélèvements salaires.

17-08-6956

ADOPTÉ

5.2 Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante.

17-08-6957

ADOPTÉ

5.3 Approbation du projet d'entente pour le regroupement des OMH

Reporté à une séance ultérieure.

5.4 Appel d'offres - Vérification externe

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Directrice générale adjointe à effectuer des appels d'offres par invitation pour effectuer la vérification externe des livres pour l'année 2017.

17-08-6958

ADOPTÉ

5.5 Modification au calendrier des séances

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance du conseil municipal prévue le 25 septembre 2017 aura plutôt lieu le 2 octobre 2017. Un avis informant la population de ce changement sera publié sur le site web de la municipalité, sur la page facebook ainsi que sur le panneau lumineux situé en bordure de la route 112.

17-08-6959

ADOPTÉ

5.6 Soirée régionale de reconnaissance - 3 candidats

Considérant qu'une soirée régionale de reconnaissance des bénévoles aura lieu le 20 septembre prochain, il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton soumette les trois (3) candidatures suivantes pour la représenter au niveau bénévolat dans trois (3) sphères d'activités différentes soit monsieur Gérard Lessard pour la catégorie aîné, madame Anabel Vachon pour la catégorie jeunesse et madame Sophie Lambert pour la catégorie adulte.

17-08-6960

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud nous ont fait parvenir une lettre. Ils invitent les municipalités du Québec à signer une résolution mentionnant au gouvernement fédéral leur souhait d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain). Cette initiative fait suite aux déclarations du président américain, Donald Trump, visant à renégocier cet accord.

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal d'East Broughton :

Demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de la préserver intégralement.

17-08-6961

ADOPTÉ

Une citoyenne nous envoie une lettre pour nous informer des dommages à la toiture de sa résidence ainsi qu'aux gouttières. Ces dommages auraient été causés par la présence d'érables appartenant à la municipalité. Elle demande à ce que des procédures soient prises afin qu'une réparation soit effectuée le plus tôt possible. La réclamation sera envoyée aux assurances de la municipalité et l'arbre problématique sera coupé lors des travaux débutant sous peu.

La Chambre de commerce d'East Broughton nous fait parvenir un avis de renouvellement de membre pour l'année 2017 au coût de 120 \$ pour 2 ans. Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion 2017 à la Chambre de commerce.

17-08-6962

ADOPTÉ

Fondation Rues Principales nous invite à leur 30^e Colloque qui aura lieu le mercredi 27 septembre prochain.

Les Cabotins nous invitent à célébrer avec eux leurs 50 ans d'histoire. Un spectacle-bénéfice aura lieu les 29 et 30 septembre prochains.

Le Ministère des Transports nous écrit concernant la stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur. De nouvelles affiches sont maintenant disponibles. Un délai de deux ans est accordé pour faire le remplacement.

L'Assemblée nationale nous informe de l'amendement au projet de loi 122 concernant le jeu libre dans la rue. Cette décision favorisera les saines habitudes de vie chez les jeunes et améliorera le bien-être des familles. Cet amendement donne aux municipalités l'autonomie nécessaire pour adopter une réglementation incitant petits et grands à jouer librement dans les rues résidentielles de façon sécuritaire.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Tarification de glace - Saison 2017-2018

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la grille tarifaire pour les heures de location de glace pour la saison 2017-2018.

17-08-6963

ADOPTÉ

7.2 Permis de boisson

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Marc-André Cloutier, Directeur des loisirs et de la culture, à faire une demande de permis d'alcool à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec pour le Centre des loisirs Desjardins pour la saison de glace 2017-2018.

17-08-6964

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation des soumissions contrôle qualitatif des sols et matériaux - Travaux Pelletier-Principale-Bernard

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux des rues Pelletier, Principale et Bernard;

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont déposé des prix, soit Groupe ABS (18 872,46 \$ taxes incluses), Englobe (16 487,13\$ taxes incluses) et Labo S.M. inc. (13 933,82 \$ taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de Labo S.M. inc. au montant de 13 933,82 \$ taxes incluses pour effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux des rues Pelletier, Principale et Bernard.

17-08-6965

ADOPTÉ

8.2 Appel d'offres - Sel à déglçage

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'envoi d'appels d'offres pour l'acquisition de sel à déglçage pour la saison hivernale 2017-2018.

17-08-6966

ADOPTÉ

8.3 Appel d'offres - Abrasifs pour 2017-2018

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de soumissions pour l'acquisition d'abrasifs pour la saison hivernale 2017-2018.

17-08-6967

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Adoption d'un règlement permettant les systèmes de traitement des eaux usées de type tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

ATTENDU QUE certaines contraintes empêchent l'installation de systèmes conventionnels chez certains citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du règlement 2017-202. Ledit règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la municipalité.

17-08-6968

ADOPTÉ

9.2 Dérogation mineure DM 2017-03 (154, rue Grégoire)

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires pour l'immeuble sis au 154, rue Grégoire concernant un garage construit il y a une trentaine d'années et qui ne respecte pas les marges latérale et arrière;

ATTENDU QUE le propriétaire, monsieur Martin Vachon, a demandé un certificat de localisation pour sa propriété et que l'arpenteur a besoin d'une dérogation stipulant que la municipalité accepte la situation du bâtiment telle qu'elle est actuellement;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de dérogation mineure selon certaines recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme.

17-08-6969

ADOPTÉ

9.3 Dérogations mineures DM 2017-04 à DM 2017-09 (travaux rue Principale)

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de mise aux normes des infrastructures d'aqueduc et d'égout des rues Principale et Pelletier, la municipalité offre aux citoyens ayant des propriétés dont les ouvertures à la rue sont dérogoires au règlement de zonage, la possibilité de conserver ces ouvertures à la rue par une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogoires pour la liste des propriétés concernées;

ATTENDU QUE les dérogations mineures DM 2017-04 à DM 2017-09 sont nécessaires pour les propriétés concernées de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme soit d'autoriser les dérogations mineures DM 2017-04 à DM 2017-09.

17-08-6970

ADOPTÉ

9.4 Dérogations mineures DM 2017-10 à DM 2017-17 (travaux rue Pelletier)

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de mise aux normes des infrastructures d'aqueduc et d'égout des rues Principale et Pelletier, la municipalité offre aux citoyens ayant des propriétés dont les ouvertures à la rue sont dérogoires au règlement de zonage, la possibilité de conserver ces ouvertures à la rue par une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogoires pour la liste des propriétés concernées;

ATTENDU QUE les dérogations mineures DM 2017-10 à DM 2017-17 sont nécessaires pour les propriétés concernées de la rue Pelletier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme soit d'autoriser les dérogations mineures DM 2017-10 à DM 2017-17.

17-08-6971

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Autorisation - Signature d'une entente incendie avec la Haute-Beauce

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.2 Demande d'aide financière au FDT pour le simulateur incendie

Projet « SIMULATEUR INCENDIE »

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'un simulateur incendie pour le Centre de Formation apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande d'aide financière au montant de 24 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie au nom des municipalités d'East Broughton, de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'Adstock;

La Municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer pour un montant de 10 000 \$ en partenariat avec les municipalités participantes.

La municipalité d'East Broughton autorise la directrice générale adjointe à signer les documents relatifs à ce projet.

17-08-6972

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Il précise que dorénavant la période de questions sera enregistrée et que nous limiterons à 1 question par personne pour un maximum de 30 minutes au total. En dehors des séances publiques du conseil municipal, le maire est présent tous les jours au bureau et peut vous accueillir au besoin.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Concernant la rémunération des élus, les questions ont été transmises à notre procureur avant les vacances, nous donnerons un suivi au prochain conseil mais tout fut fait de manière légale.

- Question concernant l'article *Cessez la désinformation!* paru dans le Courrier Frontenac. Une résidente veut savoir si le texte s'adressait à elle. Madame Claudia Vachon lui parle que divers scénarios furent élaborés pour la méthode de taxation, que plusieurs ne convenaient pas aux valeurs du Conseil municipal. La résidente renchérit

en demandant sur quoi est basée l'équité. Madame Vachon lui mentionne que la taxation se fait sur la valeur de l'immeuble.

- Un résident veut savoir pourquoi limiter la période de questions à 30 minutes et à une seule question par personne. Le maire lui dit que nous appliquons le règlement 94-002.

- Un résident veut un suivi relatif à la problématique de l'Abattoir Cliche. Il s'informe sur la réglementation en vigueur relativement aux nuisances causées par l'odeur. Ce dernier mentionne avoir enregistré une conversation qu'il a eu avec l'inspecteur municipal où celui-ci lui mentionne que le conseil municipal intervient pour ralentir la progression d'un dossier. Le maire lui demande s'il est conscient de l'ampleur des propos qu'il tient à l'égard d'un fonctionnaire municipal et le citoyen confirme ses dires. Le conseil municipal mentionne que l'entreprise concernée dans le dossier est une entreprise que tous souhaitent conserver et que donc, aucune raison ne justifie de tels propos.

- Le rapport d'inspection de la Maison des jeunes, une consultation de ce document est possible au bureau municipal;

- Un citoyen désire connaître la position du Conseil municipal relativement à la remise en fonction de la voie ferroviaire. Le Conseil ne dispose pas d'assez d'informations pour pouvoir se positionner.

- Un citoyen demande un suivi suite aux vérifications faites d'un tuyau dans le secteur de la 11^e Avenue Sud et de la rue Lessard. Le peu d'eau usée passant dans le tuyau nécessite d'autres vérifications.

- Suite au bris d'aqueduc, un citoyen suggère d'avoir des pièces de rechange advenant un autre bris d'aqueduc. Nous achèterons une pompe de rechange pour l'avenir.

- Un citoyen s'informe relativement à l'acquisition de terrains dans le dossier de l'eau potable. Des servitudes sont toujours à signer avec un des propriétaires. À suivre.

12. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le mardi 5 septembre 2017 à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 42.

17-08-6973

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe